

Questions orales

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, ces questions de l'honorable député seront traitées dans le programme que nous annoncerons dans les prochains jours. Il est clair que l'honorable député a raison en indiquant qu'une norme arbitraire peut causer des préjudices à certaines victimes de la mousse. Par conséquent nous en tiendrons compte lorsque nous annoncerons le programme dans les prochains jours.

[Traduction]

LA DÉPRÉCIATION IMMOBILIÈRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde sont également très inquiètes et furieuses car elles savent que leur propriété a perdu de sa valeur et que les agents immobiliers ne veulent pas leur assurer des services parce qu'ils jugent leur maison invendable. Le ministre pourrait-il ordonner que l'on procède à une évaluation immobilière? Il a déjà fait procéder à une analyse. Pourrait-il ordonner que l'on procède à une autre, c'est-à-dire que l'on évalue, la dépréciation immobilière survenue en raison de l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde? Peut-il nous dire ce qu'il compte y faire pour aider à se relever de ce désastre économique les propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde, qui méritent un dédommagement? Ce ne sont pas eux qui ont appuyé la MIUF par le biais du PCIM, mais bien le gouvernement fédéral.

● (1440)

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'ai déjà dit que ce produit n'avait pas été approuvé, mais qu'il avait été accepté parmi la liste de produits pour les fins d'isolation, que le gouvernement du Canada n'avait pas fait la promotion de ce produit en particulier, mais avait plutôt fait la promotion de l'isolation des maisons. Par ailleurs, au sujet de la valeur des maisons, il est évident que nous voudrions traiter de cette question parce que les propriétaires ont raison de constater présentement que leur propriété a temporairement perdu de sa valeur. Nous voudrions, dans le programme de correction que nous mettrons de l'avant, traiter de cette question et faire des suggestions aux autorités municipales d'ici à ce que la maison soit remise dans un état qui lui permette de jouir de sa pleine valeur.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LES MESURES NÉCESSAIRES POUR ASSURER UN AUTRE SERVICE AUX LOCALITÉS QUI NE SONT PLUS DESSERVIES PAR VIA RAIL

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Même si le ministre nous a assuré que la terre ne s'arrêterait pas de tourner après le 15 novembre, le fait est que pour les braves citoyens de localités comme McAdam, Plaster Rock, Juniper, McQivney et Napodogan, Chipman et Minto, la terre ne tourne plus comme avant depuis cette date.

Le 26 octobre, le ministre a déclaré: «Nous avons veillé à ne pas réduire les services dans les régions isolées. Certains endroits desservis par train depuis toujours le seront désormais

par autobus.» Le 5 novembre, le ministre a dit: «J'aurai l'occasion très bientôt de faire rapport des résultats que j'ai obtenus à la suite de cet effort.» Le ministre peut-il nous dire quand les wagons fédéraux se rendront dans ces localités qui, à cause de lui, se sont trouvées coupées du reste du pays le 15 novembre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dis cela en effet, et cela s'est réalisé. Dans un certain nombre de cas, VIA essaye d'améliorer la situation en assurant un meilleur service. Un certain nombre de choses ont été réalisées. En fait, plusieurs localités sont maintenant desservies par autobus alors qu'elles ne l'étaient pas jusqu'ici. Je pourrais vous en citer un certain nombre, et je le ferai si le député le désire.

LES LOCALITÉS SANS SERVICE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, le ministre vient de répéter exactement ce qu'il a dit le 5 novembre, à savoir qu'il donnerait des précisions plus tard. Néanmoins, les braves citoyens des localités de Napodogan, Plaster Rock, Chipman et Minto n'ont encore vu aucun résultat tangible dans ce domaine. Par conséquent, le ministre peut-il nous confirmer que ces gens obtiendront un service d'autobus ou de transport quelconque à destination des localités auxquelles ils étaient reliés? Dans le cas contraire, peut-il nous l'infirmier?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais me renseigner davantage et je dirai au député ce qu'il en est.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ
LE RETRAIT DU MARCHÉ INTÉRIEUR DES CÉRÉALES
FOURRAGÈRES

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'aurai une question à poser au ministre des Transports dont je lui ai d'ailleurs donné préavis et qui s'adresse à lui en tant que ministre comptable à la Chambre de la Commission canadienne du blé. Est-il exact que cet organisme a décidé de ne plus offrir de céréales fourragères sur le marché intérieur au prix calculé sur une base concurrentielle avec le prix du maïs comme le prévoit la politique fédérale sur les céréales fourragères?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la Commission canadienne du blé a en effet pris cette décision qui sera en vigueur à compter du 21 décembre. Nous avons ici affaire à une situation complexe parce que deux politiques entrent en conflit. D'un côté, en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé, cet organisme doit vendre les céréales à un prix raisonnable mais, d'un autre côté, la politique des céréales fourragères stipule que la Commission fait office de fournisseur auxiliaire et doit vendre à des prix concurrentiels avec le prix du maïs dans l'est du Canada. La Commission canadienne du blé estime que l'offre de céréales fourragères dans l'Est est suffisante. Non seulement il reste des stocks sur place, mais il y en a des quantités importantes ensilées à Thunder Bay, sans parler des céréales de l'Ontario et du maïs en provenance des États-Unis. C'est pourquoi la Commission estime qu'elle a fourni suffisamment de céréales fourragères et à des prix raisonnables.